

fois encore, ce serait contre la majorité des députés que serait prise cette mesure émanant du pouvoir exécutif, mais avec cette différence qu'elle ne sortirait pas de la plus stricte légalité. La Chambre serait dissoute. La majorité, en effet, a donné dans ces derniers temps de tristes exemples de passion et d'intolérance; aussi, dans le public comme dans les journaux lui a-t-on reproché vivement sa partialité; c'est peut-être ce qui l'a rendue encore moins tolérable avec la minorité. Pour peu que cela continue, un orateur de la gauche ne pourra bientôt plus parler et se faire entendre. Un grand nombre de députés qui restent immobiles et silencieux à leurs places quand un orateur du gouvernement a la parole, se mettent à tourner le dos à la tribune, à causer bruyamment, à remuer leurs pupitres et à battre la mesure avec leurs couteaux de bois quand un orateur de l'opposition prononce un discours. M. Jules Simon et M. Jules Favre n'ont pu s'empêcher hier de protester contre cette manœuvre peu parlementaire des députés qui ne parlent jamais.

Du reste, vous pouvez voir qu'on ne marchande pas les dures vérités à la majorité depuis quelque temps; écoutez ce que dit Jules Richard :

« La majorité est intolérante, il faut être cruel avec elle.

« La majorité empêche le gouvernement de l'Empereur d'entrer dans la liberté, il faut être impitoyable avec elle.

« La majorité est ignorante et impolitique, il faut le répéter tous les jours.

« La majorité est égoïste, incapable, inutile, dangereuse et vicieuse, il faut que le suffrage universel en soit averti. » etc.

C'est le même J. Richard qui dénonce un fait curieux : hier un député de la majorité a voté pour quatre de ses collègues absents et à deux reprises, et il trouve que c'est contraire à la logique et à la décence parlementaire.

Hier a été voté l'ensemble de la loi sur la presse. L'opposition s'est divisée au moment du vote. MM. Jules Favre, E. Picard, Marie n'ont pas pris part au vote parce que la discussion n'a pas eu les résultats qu'ils espéraient au début. De même M. Jérôme David s'est abstenu ne voulant pas combattre le projet du gouvernement mais ne voulant pas non plus faire la moindre concession dans un sens libéral. Des sept sages de la Grèce, cinq se sont abstenus; M. E. Fould était absent; seul M. Delamarre (de la Creuse,) a voté pour la loi.

M. Berryer seul a voté contre.

Voilà donc enfin votée cette loi à propos de laquelle les écrivains se sont tant escrimés depuis plus d'une année; et la bataille n'est pas finie, car nous allons la voir à l'épreuve de la pratique et nous croyons sincèrement que le temps y fera plus d'un accroissement. Quant au caractère de la loi, on peut dire hardiment : non, ce n'est pas une loi libérale. Il y a dans la loi un article qui est libéral, mais les autres sont empreints d'un esprit réactionnaire : c'est une loi de défiance; et à part la suppression de l'autorisation préalable, nous la trouvons plus draconienne encore que la loi de 1852, telle qu'elle était appliquée depuis 1860. Ne chantons donc pas de *Te Deum*, car la voie que le journaliste devra suivre désormais est semée de chausse-trappes et de pièges à loup.

La Chambre prend deux jours de repos avant d'engager la discussion de la loi sur le droit de réunion. Voilà encore un projet qui n'a pas les sympathies de la majorité et que redoutent les députés qui ont la douce habitude de ne pas parler.

Le projet d'emprunt déposé hier en même temps que le projet de budget fixe à 440 millions le chiffre de l'émission. Nul doute que l'emprunt ne soit quatre ou cinq fois couvert. C'est pour cela que beaucoup de gens trouvent le chiffre de 440 millions insuffisant, et ce n'est plus du tout un emprunt de paix, car il sera consacré à combler les déficits constatés

et à transformer ou compléter notre armement. Une faible partie sera appliquée à des travaux publics.

La représentation d'*Hamlet* hier à 10<sup>h</sup> sera à été, comme je vous le disais, l'occasion d'un triomphe pour Mlle Nilsson : la toile a été trois fois relevée pour qu'on pût ramasser les bouquets. Faure est toujours le premier chanteur de ce temps. Quant à la musique on lui trouve les qualités et les défauts de *Mignon*; l'auteur pêche surtout par sobriété de mélodie.

CH. CAHOT.

Paris, 11 mars.

C'est peut-être la disette de nouvelles politiques de l'extérieur qui donne lieu à toutes les hypothèses qui ont cours au sujet du voyage du prince Napoléon en Allemagne. La plus singulière est celle qui se rattache à la création d'un royaume de Pologne. Le prince serait chargé d'obtenir ou tout au moins de demander l'adhésion de la Prusse à ce projet. Celle de l'Autriche serait acquise d'avance. Chacune des deux puissances cédant ses provinces polonaises, et la Russie renonçant à Varsovie, on reconstituerait un royaume de Pologne auquel on donnerait pour roi... le prince Napoléon! Voilà évidemment qui est absurde pour deux raisons : la première, c'est que la régénération de la Pologne serait la réparation d'une grande injustice; la seconde, que les trois puissances qui se sont entendues pour partager la Pologne ne s'entendent jamais pour la ressusciter. L'idée est peut-être ingénieuse, mais elle est impraticable.

On dit que le Prince doit se rendre de Berlin à Vienne; c'est à tort qu'on avait annoncé qu'il voyagerait incognito, car il s'est montré plusieurs fois à Berlin en grand costume de général de division. L'incognito n'est conservé que dans les colonnes du *Moniteur* qui ne contient pas un mot relatif aux pérégrinations du prince.

Le petit *Moniteur* publie en tête de sa revue hebdomadaire quelques lignes relatives aux bons rapports qui existent entre tous les gouvernements de l'Europe et aux tendances pacifiques qu'ils ont manifestées. Cette déclaration qui vise les paroles prononcées par M. Rouher devant le Corps législatif, aurait, au dire de certains sceptiques, uniquement pour le but de soutenir les cours de la rente jusqu'à l'émission de l'emprunt qui paraît fixée aux derniers jours de mars. J'aime mieux croire que l'assertion du journal officiel est publiée uniquement parce qu'elle est vraie et parce qu'elle est de nature à rassurer les esprits.

Nous croyons en effet à présent que le gouvernement français compte sur le maintien de la paix, au moins pour cette année. Pour que la guerre éclatât, il faudrait une cause de conflit immédiat et nous n'en découvrons nulle part. Il n'y a que des causes générales qui peuvent faire ajourner la lutte à une, deux ou trois années.

Le Corps législatif doit aborder demain la discussion de la loi sur le droit de réunion; il faut espérer que la majorité montrera à l'égard de la minorité des dispositions plus favorables que pendant les récentes séances; mais il n'y faut pas trop compter. Quant aux bruits de dissolution, nous les croyons mal fondés : le vote de lundi, a bien prouvé que le gouvernement et la majorité sont plus que jamais d'accord. Une dissolution suppose un désaccord préalable, et l'on peut constater que la majorité écoute toujours avec calme les orateurs du gouvernement, approuve leurs arguments et finit toujours par voter les lois proposées. Pourquoi n'en serait-il pas de même à propos de la loi sur le droit de réunion? La loi passera, modifiée peut-être dans un sens moins libéral; mais elle passera certainement. Je vous engage d'ailleurs à vous défier de ce qu'on pourra vous dire des dispositions

de l'Empereur à l'égard de la majorité; et jusqu'à preuve du contraire nous ne croirons pas qu'il soit, comme quelques-uns l'ont dit, irrité des idées réactionnaires de la droite. Cette majorité, c'est celle dont les orateurs officiels invoquent toujours à la Chambre les concours et l'appui. On ne peut supposer que le chef de l'Etat ait des sentiments tout à fait opposés à ceux que développent les ministres ses interprètes.

L'affaire Kervéguen n'est pas finie et ira probablement se dénouer devant les tribunaux; en attendant, M. de Kervéguen a jugé à propos d'aller faire un tour en Espagne.

Il y aura demain aux Tuileries grand dîner de députés.

L'Impératrice se rendra, dit-on, à Pesth avec son fils pour être marraine de l'enfant que l'Impératrice Elisabeth doit mettre au monde dans cette ville.

M. Gilbert, le chroniqueur de la *Liberté*, va aller fonder à Bruxelles un journal intitulé *L'Indiscret* dont la spécialité sera de ne pas observer la loi sur la vie privée.

CH. CAHOT.

## CHRONIQUE DU JOUR.

On sait que la loi sur la presse a été votée par 242 voix contre 1. Cette voix qui a protesté contre un projet qui en déshonore, est vrai, la presse de l'arbitraire administratif, met cependant de très fortes entraves à l'exercice de la pensée et arrive presque à la confiscation par l'énormité des amendes, cette voix, c'est celle de M. Berryer.

Ont voté avec la majorité : MM. Bethmont, Carnot, Garnier-Pagès, Guérault, Havin, Lambrecht, Magnin, Malerieux, le duc de Marmier, Olivier, Rioulet, Jules Simon et Thiers.

Se sont abstenus : MM. le comte de Barbanèze, Belmontet, le baron de Benoist, le baron de Caruel de Saint-Martin, Cornille, Creuzet, le baron David, Desmarest de Goulain, Didier, Camille Doulfus, Jules Favre, le baron de Geiger, Granier de Cassagnac, de Guilloutet, Lescuyer d'Attainville, Marey-Monge, Marie, Nogalier, Henri Noubel, Ernest Picard, des Rotours, de Saint-Paul, Schneider, Senéca, en tout 24 abstentions.

Ainsi, sur trois juriconsultes éminents que compte l'opposition, un (M. Berryer) a voté contre la loi et les deux autres (MM. Jules Favre et Marie) se sont abstenus.

On raconte que la fatigue très réelle de la Chambre, à la fin de cette longue discussion sur la presse, s'est traduite à plusieurs reprises par des incidents extraparlimentaires des plus piquants. M. Jules Simon, peu habitué à l'inattention de la Chambre, aurait dit en a part, au milieu des conversations et du bruit : « Je voudrais avoir le chien d'Alcibiade pour lui couper la queue en ce moment ! » En desespoir de cause, le spirituel orateur a trouvé un moyen encore plus sûr de rendre la majorité attentive, il s'est écrié : (Voir au *Moniteur*) « Messieurs, je vais faire l'éloge du gouvernement ! » Immédiatement, on a écouté.

On nous écrit de Paris :

« On dit que la demande en autorisation de poursuites contre M. de Kervéguen sera présentée vendredi au Corps législatif. En cas d'autorisation, l'affaire serait inscrite pour l'audience du 27 courant. »

M. le général baron Gorsse, député du Tarn, est mort. C'était un ancien élève de l'École polytechnique, un excellent homme dont les facultés intellectuelles survivaient à son corps débile et usé par

l'âge; il devait avoir au moins quatre-vingt-sept ans.

Il intriguait beaucoup le public volant des tribunes, dit le *Figaro*, par ses pérégrinations continuelles. Vêtu d'une longue redingote, coiffé d'un bonnet de soie noir d'où s'échappaient quelques mèches de cheveux blancs, maigre, jaune rachitique, il allait s'accouder au pied de la tribune ou contre le banc des orateurs, car il n'entendait presque plus. On eût dit un fantôme chargé de rappeler à la majorité qu'elle est de poussière et qu'elle retournera à la poussière.

Il était d'ailleurs très honoré, très vénéré, et l'on se souvient du succès de tribune qu'il obtint, il y a trois ans, en jurant et en sacrant pour le plus grand bien de ses anciens compagnons d'armes.

Une certaine agitation s'est produite dernièrement dans la ville de Mentana, à l'occasion de la sépulture des volontaires garibaldiens morts dans cette ville. Pendant l'occupation, sur les ordres du général Garibaldi, le curé de Mentana avait enterré, dans les caveaux de l'église qui servaient de cimetière, un assez grand nombre de volontaires tombés dans la lutte.

Après la défaite des garibaldiens, quelques-uns pensèrent à exhumer les volontaires, dont la sépulture profanait l'église. Mais le Salut-Père, averti en temps utile, a donné des ordres pour que le repos des morts ne fût pas troublé. Les corps des garibaldiens sont restés dans les caveaux de l'église, et tout est rentré dans l'ordre à Mentana. (Journal de Paris).

Le Saint-Père vient d'appeler à Rome pour prendre part aux travaux préparatoires du prochain Concile les prélats français suivants : M. Jacquemet, protonotaire à Reims, l'abbé Guy, vicaire-général à Poitiers, l'abbé Gillet, vicaire-général à Blois, et l'abbé Chesnes, vicaire-général à Quimper.

Le journal la *Haute-Loire*, du Puy, publie la lettre suivante adressée au préfet de ce département :

« Monsieur le préfet, J'ai l'honneur de vous adresser réception de votre circulaire relative à la formation des états de recensement des hommes appelés à faire partie de la garde nationale mobile.

Après mûre réflexion, j'éprouve le regret de vous faire connaître que, ne pouvant approuver une telle loi, je ne crois pas devoir concourir, en aucune manière, à l'appliquer. Je vous prie de vouloir bien accepter ma démission de maire de Lavoute.

Lorsque j'acceptai ces fonctions, en 1865, dans l'espérance d'être utile à la commune, je croyais pouvoir concilier les obligations qu'elles m'imposeraient, avec mes convictions personnelles d'électeur et de citoyen.

Une expérience de plus de deux années m'a convaincu de mon erreur. Je remets mes pouvoirs et votre circulaire à l'adjoint qui va s'occuper immédiatement de la confection des rôles.

Avec respect, monsieur le préfet, avec l'assurance de ma haute considération, mes salutations profondes.

Victor ROBERT.

Nous trouvons dans le *Courrier de Saigon* le récit fort intéressant d'une tournée faite dans la province soumise à nos armes, par le gouverneur. Il en résulte que le nombre des chrétiens indigènes s'accroît chaque jour par des conversions volontaires, que dans plusieurs paroisses on les compte par centaines et même par milliers. Cela promet un excellent avenir pour notre colonie de Cochinchine.

Le camp de Châlons s'ouvrira le 1<sup>er</sup> mai. Il recevra huit divisions d'infanterie : quatre du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> juillet, quatre

autres du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août. On s'y exercera spécialement aux grandes manœuvres avec le fusil chassepot.

Nous lisons dans le *Journal de Paris* :

« Hier, à la bibliothèque du Corps législatif, on s'entretenait beaucoup d'un article relatif à la majorité publié par M. Jules Richard dans le *Figaro* d'avant-hier, portant la date d'hier. Quelques députés ne parlaient de rien moins que de citer l'auteur de l'article à la barre de la Chambre. Nous sommes convaincus qu'il ne sera pas donné suite à cette idée. Déjà, il y a quelques années, il avait été question de citer à la barre de la Chambre deux rédacteurs du *Journal des Débats* dont l'un était notre rédacteur en chef actuel, M. Weiss, et l'autre M. Prevost-Paradol. Cette idée malheureuse fut abandonnée, sur les sages conseils du président d'alors, M. de Morny. »

On mande de Saint-Petersbourg, 9 mars :

« On assure qu'au mois de juin prochain, l'empereur Napoléon viendra à Saint-Petersbourg. On prépare des fêtes brillantes et de grandes manœuvres d'un corps d'armée de 100,000 hommes. »

Le *Mémorial diplomatique* annonce que le gouvernement italien va envoyer en mission à Vienne le comte Revel.

Or, le comte Revel est mort depuis six semaines.

L'*Opinione Nazionale*, de Florence, assure qu'après deux saignées le roi a été complètement rétabli de sa récente indisposition (?...)

Décidément, le vent est à la paix; les symptômes pacifiques se multiplient. A une dernière représentation du *Burg-Théâtre*, à Vienne, on a vu l'ambassadeur de Russie passer la soirée dans la loge de l'ambassadeur de Turquie.

L'*Univers* publie une intéressante correspondance d'Allemagne, où M. d'Agreval cite un trait charmant du vieux roi de Bavière, celui qui vient de mourir :

« J'assistais à un bal masqué dans la salle de l'Opéra de Munich; ce bal, qui est surtout un bal d'artistes, a lieu tous les ans, et s'ouvre avec une certaine solennité. Toute la cour y assiste, ainsi que le corps diplomatique et les hauts fonctionnaires; on peut y venir en habit noir, mais il faut y rapporter un bonnet de fou que l'on y reçoit en même temps que la carte d'entrée. — Ordinairement les personnes royales, placées sur une estrade réservée, assistent à un défilé de costumes, et s'éloignent ensuite. — Le roi Maximilien régnait alors, et son père avait suivi des yeux et applaudi le cortège avec sa gaieté accoutumée, mais en restant sur l'estrade comme les autres personnages de haut rang. Quand la cour s'en alla, il demeura seul sur sa place, attendant que la porte se fût refermée sur les représentants de l'étiquette; puis, se levant tout d'un coup, il se précipita au milieu de ses chers artistes, en disant aux plus voisins : « Maintenant qu'ils ne sont plus là, amusons-nous. »

Pour la chronique du jour : A. DORMEIL.

## CHRONIQUE LOCALE

Les ouvriers du tissage de M. Alphonse Ferlié (rue des Longues-Haies) se sont mis en grève ce matin. Des bandes ont parcouru la ville; mais aucun désordre ne s'est produit.

En vertu d'une circulaire ministérielle du 14 septembre dernier, les jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de la classe de 1866 qui sont actuellement

nature souriait et il semblait que tout dût s'épanouir avec elle.

— Dame Hermance n'est point chez vous, Geneviève? demanda Raoul d'Herbignières, entrant chez la tavernière dont la boutique était déserte.

— Non, messire capitaine; comptez-vous l'y trouver? dit la belle tavernière.

— Oh! elle n'est point en retard encore. Odette m'a remis ce matin un mot dans lequel dame des Armeries m'annonce qu'elle ira aujourd'hui à Notre-Dame, et qu'en sortant elle passera chez vous.

— Quel bonheur! Mais entrez donc, messire... Oui, c'est aujourd'hui la fête de sainte Anne.

— J'y vais, Geneviève, dit Raoul, et je serai de retour, en tous cas, après le sermon.

— Dame Hermance ne viendra pas avant, répondit Geneviève, vous pouvez être tranquille.

D'Herbignières s'en alla, se dirigeant vers Notre-Dame; arrivé à l'extrémité de la rue, près de la place, il vit le groupe de gamins courant et sautant autour de maître Guillaume Sabourau, qui, toujours grouillant dans la boue, chantait d'une voix de plus en plus inintelligible :

O goubelet! tu m'as la mort donné!  
Tant t'y aimé que me suis enyvré,  
Goubelet, beau goubelet!

— Il me semble reconnaître là, pensa le capitaine des archers, un des hôtes ordinaires de Geneviève.

Il s'approcha, et vit un écolier qui, penché sur Sabourau, lui tâtaït le pouls et les tempes.

— Mais cet homme se meurt, dit tout à coup l'écolier.

— Et que faut-il pour le sauver? demanda Raoul.

— Un vomitif, répondit l'écolier.

On ne connaissait pas alors l'effet de l'amoniak contre l'ivresse.

— Eh bien! fit le chevalier d'Herbignières.

— Eh bien! répéta l'écolier en frappant sur son escarcelle vide.

— N'est-ce que cela? dit Raoul, voici un écu neuf pour payer ce qu'il faudra.

— Mais quand cet homme sera remis...

— Eh bien! vous le conduirez à la maison du *Cerf-aux-Abois*, ici à deux pas, chez Geneviève la tavernière; elle le connaît et lui prêtera volontiers un lit pour qu'il se repose quelques heures.

— Attends, mon brave Bacchus, se dit l'écolier en courant chez un marchand de drogues, je vais te desouler promptement.

Raoul, un moment arrêté, continua son chemin et entra à Notre-Dame; et il y avait foule, mais l'église est grande, et le capitaine des archers put aisément en faire le tour. Il ne tarda à remarquer entre toutes les femmes celle qu'il cherchait. Alors il se plaça contre un des piliers de manière à la bien voir.

Le prédicateur venait de monter en chaire. A ses premières paroles, d'Herbignières le reconnut; c'était bien le fougueux et populaire orateur qu'il avait entendu près de deux ans auparavant, dans l'église Sainte-Croix, en ce jour où il avait vu pour la première fois la femme qu'il contemplait maintenant avec tant de bonheur.

Ce rapprochement porta Raoul à faire un retour sur lui-même; au milieu de cette vaste et imposante cathédrale, il s'était senti pris de pensées sérieuses; il

n'écoula pas beaucoup le sermon, mais il réfléchit longtemps en son cœur.

Deux ans auparavant, qu'était-il? Un chevalier sans foi ni loi, se souciant peu de Dieu, courtisant toutes les femmes, buvant beaucoup et jurant davantage.

Depuis lors, qu'était-il devenu? Un brave et loyal gentilhomme, craignant et honorant Dieu, servant son roi malheureux, et travaillant au bonheur de son pays.

Qu'avait-il fallu pour opérer une telle métamorphose? Une femme... belle, radieuse, aux sentiments nobles, qui était venue par hasard se mêler à son existence. Ne fut-ce que par reconnaissance pour le bien moral qu'elle lui avait fait. Raoul devait aimer cette femme. Mais il était allé plus loin : au-delà de la reconnaissance, et même avant que ce sentiment le pénétrât, une aspiration plus tendre s'était glissée dans son cœur; il aimait Hermance, l'aimait d'amour, d'un amour sérieux, pur et durable. Souvent c'était pour le chevalier une source d'amères douleurs; mais quelques innocentes joissances effaçaient bientôt le souvenir des souffrances, et il se sentait heureux d'aimer, d'être aimé, d'être aimé sans espoir. Sa régénération était complète.

Pourquoi Hermance était-elle mariée? Le sermon tirait à sa fin; la jeune femme venait d'apercevoir le chevalier et elle avait rougi d'émotion et de surprise. Elle aussi se rappelait que deux ans auparavant elle avait vu Raoul pour la première fois, dans une église, comme aujourd'hui; la voix du prédicateur, demeurée la même, lui faisait presque illusion, et elle se demandait si tout ce qui s'était passé depuis n'était pas un rêve.

Quand le sermon fut terminé; et sans attendre que les vêpres fussent chantées, dame Hermance se prépara à sortir, ainsi que bon nombre de personnes. Elle était au milieu de la nef, non loin de la chaire. Raoul eut tout le temps, comme à l'église Sainte-Croix, d'arriver au portait avant elle et de lui offrir l'eau bénite.

Cette simple circonstance embauma le cœur de la jeune femme; cependant elle rougit et sourit en faisant le signe de la croix.

Dame Hermance était une douce créature, si pure que le regard du ciel pouvait s'arrêter sur son front sans y soulever un nuage. Elle tourna ses yeux vers le chevalier.

— Vous êtes allé chez Geneviève? lui demanda-t-elle.

— Oui, madame, et nous y retournons maintenant, n'est-ce pas?

— Nous allons y passer, messire. Faut-il que ce soit moi qui vous demande votre bras?

Raoul présenta son bras en tressaillant de bonheur; mais il n'eût jamais osé l'offrir, lui si peu gêné autrefois.

— Songez qu'ici, messire, nous sommes éloignés de la porte Harbelle-sur-l'Eau, dit la jeune femme, et qu'il n'y a personne pour interpréter à mal nos plus innocentes actions.

— Que n'êtes-vous toujours loin de la porte Harbelle-sur-l'Eau! soupira Raoul.

— Pas de plaintes, messire, et hâtons le pas.

On arriva bientôt à la maison du *Cerf-aux-Abois* et l'on entra chez Geneviève.

— Notre chère dame! exclama la tavernière en venant baiser la main de dame des Armeries.

— Et mon petit Pierre, demanda dame Hermance, se porte-t-il aussi bien que sa mère?

— Il est là; entrez avec moi dans ma chambre... j'ai couru le chercher sur la place Notre-Dame, où il jouait avec d'autres enfants...

Dame Hermance et Raoul entrèrent.

— Chère dame de mon cœur, dit le petit garçon en courant embrasser dame Hermance, votre Pierre vous aime beaucoup.

— Il a raison, mon Pierre, répondit la jeune femme en rendant caresses pour caresses... Tenez, Geneviève, voici pour l'escarcelle de mon petit Pierre.

Elle tendit à la tavernière une pièce d'or.

L'enfant et la mère remercièrent avec effusion.

— Ça, ma chère Geneviève, dit ensuite dame des Armeries, il faut penser aux choses sérieuses. Marcel est-il venu cette semaine?

— Non, madame, répondit Geneviève.

— Que pensez-vous de cela, messire Raoul?

— Je crains beaucoup, belle dame, qu'il ne revienne plus.

— Oh! ne dites pas cela!

— Vous voyez cependant que ses visites sont rares maintenant.

— C'est vrai, dit Geneviève.

— N'importe, il viendra encore, espérons-le... il viendra, car je crois que nous touchons à quelques grands événements...

ADOLPHE FAURE.

(La suite au prochain numéro.)